



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Je soussigné(e) (Nom, Prénoms) :

domicilié(e) à :

agissant en qualité de de l'Association

sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Auray

Lieu de la manifestation :

pour des boissons du 1^{er} groupe (Boissons sans alcool)

pour des boissons du 3^{ème} groupe (Vins, Bières)

Le de heure(s) à heure(s)

à l'occasion de la manifestation suivante :

Le

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'Auray,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3335 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 avril 2015 réglementant les horaires d'ouverture
et de fermeture des débits de boissons,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

L'association

est autorisée à ouvrir un débit temporaire de catégorie

Le de heure(s) à heure(s)

à l'occasion de la manifestation suivante :

qui se déroulera sur

Autorisation N° accordée à l'Association

À charge pour l'organisateur de se conformer à toutes les prescriptions réglementaires relatives à la police des débits de boissons, et de prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout tapage nocturne, y compris lors de la sortie des consommateurs.

Fait à AURAY, le



Ville d'Auray

Direction de l'Action Culturelle

Service Vie associative

Espace Athéna - Place du Gohlérez - 56400 Auray • vie.associative@ville-auray.fr • 02 97 24 48 15 • www.auray.fr

Merci d'adresser toute correspondance à M. le Maire - 100 place de la République - 56406 Auray Cedex - 02 97 24 01 23 - courrier.mairie@ville-auray.fr